

La population sénégalaise résiste, le projet agricole persiste

Deux morts et une vingtaine de blessés n'auront pas suffi à stopper l'affectation à la société Sénéthanol de 20.000 hectares de terres en vue de produire de la patate douce pour des agrocarburants. Le projet a juste été délocalisé et revisité pour tenter d'amadouer les populations. Mais les mêmes erreurs ont été répétées, à savoir un processus d'affectation imposé aux populations malgré les résistances, un projet agricole opaque et une absence de dialogue et de négociation.

Introduction

L'accaparement de terres «non aménagées» par des investisseurs en vue d'y implanter des projets agricoles est devenu monnaie courante. En Afrique subsaharienne, où l'on pratique de façon massive le pastoralisme et l'agriculture pendant l'hivernage, ces larges portions de terres «faiblement



peuplées» sont souvent qualifiées à tort de «libres» ou «inutilisées». ¹ Les agriculteurs et éleveurs qui pratiquent l'élevage extensif, vivent sur et de ces terres, se voient ainsi privés de leur source première de revenu, souvent sans être impliqués dans le processus d'affectation ni même concertés.

La résistance et la mobilisation sont la seule façon de faire entendre leur voix. C'est le cas des populations du Nord du Sénégal, affectées par le projet Sénéthanol-Senhuile. L'objet de cette fiche est de présenter une information

synthétique sur le cas, en donnant la voix aux populations. ² Pour les tenants et aboutissants sur le projet, nous renvoyons aux études d'experts, entre autres l'Oakland Institute. ³

1: Lire l'étude «*Ruée vers les terres. Quelles complicités belges dans le Far West mondial?*» http://www.sosfaim.org/developpement-rural-FR-sosfaim-actu-ruee_terres_complicite_nouveau_far_west_mondial.htm

2: Les citations reprises dans ce papier proviennent d'interviews réalisées par SOS Faim lors d'une mission en mars 2014 dans la région de Fanaye et de Gnith, avec l'appui du CNCR.

3: «*Sacrifier notre futur: comment le projet Senhuile – Sénéthanol menace l'environnement et détruit les communautés locales.*» http://www.oaklandinstitute.org/sites/oaklandinstitute.org/files/OI_Report_Sacrifier_Notre_Futur.pdf. Lire également l'étude de Grain «*Qui est derrière Senhuile-Sénéthanol?*» <http://www.grain.org/fr/article/entries/4814-qui-est-derriere-senhuile-senethanol>, et l'article de la chercheuse Maura Benegiamo qui travaille sur le cas depuis fin 2011. <http://www.agoravox.fr/actualites/international/article/reserve-naturelle-de-135960>

Écouter la voix des paysans...

Le projet Sénéthanol-Senhuile en quelques mots

Le projet Sénéthanol est un projet de type agricole, qui vise à l'exploitation de 20.000 hectares (ha) de terres, en vue de produire - dans sa version première - de la patate douce pour la production d'agrocarburants. À l'origine, prévu dans la région de Fanaye, le projet a suscité de nombreuses tensions qui se sont soldées par la mort de deux personnes. Les autorités publiques ont alors décidé de délocaliser le projet dans la réserve de Ndiaël (Gnith), une réserve protégée depuis 1977⁴ et déclassée pour l'occasion, afin de permettre à l'entreprise d'y exploiter 20.000 ha de terres. On y retrouve l'entreprise sous le nom Senhuile-Sénéthanol (SS) et la production agricole qui évolue vers des cultures de type alimentaire: graines de tournesol, riz, arachide,... Au niveau des modalités et de l'implémentation du projet, on observe par contre peu d'évolution: à Fanaye, comme à Ndiaël, le projet se négocie entre les pouvoirs publics et l'entreprise dans une forte opacité et avec un niveau de dialogue très faible avec les populations, ce qui amplifie les tensions et la résistance au sein des autochtones.

Un projet contesté car opaque et flou

Le projet se démarque par un faible niveau d'information et même des informations contradictoires au niveau des porte-paroles de l'entreprise, des documents publiés et des discours politiques.⁵ Une seule certitude: le projet ambitionne d'aménager et cultiver 20.000 ha de terres dans un pays où 60% de la population vit de l'agriculture et de l'élevage et où les agriculteurs familiaux n'exploitent en moyenne pas plus d'un ou deux hectares.

4: Zone humide d'intérêt international, déclarée comme tel par la convention de Ramsar en 1977.

5: Les informations accessibles sont très contrastées tant sur la nature du projet (éthanol ou, culture alimentaire), sur la destination des produits (marché local ou exportation), sur la durée de la concession (50 ans ou 55 ans), les contreparties prévues (500 millions de CFA ou 1 milliard de CFA, construction écoles, centre de santé, 5000 emplois ...).

«Les gens ont été surpris. On n'a même pas vu le document de projet. Même si le projet était avantageux, on ne peut quand même pas accepter quelque chose qu'on ne comprend pas... On a directement dit au Président de la communauté: on ne peut pas dire que le projet est bon, on ne peut pas dire que le projet est mauvais, parce qu'on n'a même pas connaissance du projet (...) C'est un projet qui n'est même pas sérieux.»

Amadou Thiaw,
conseiller rural - Fanaye.

« On ne sait même pas ce qu'ils veulent faire (...) ce qu'ils veulent c'est la terre, nos terres peu importe comment. »

Alhousseynou Dibo,
conseiller rural - Fanaye.

Un projet dénoncé car étranger aux besoins et aux attentes des populations concernées

S'accaparer les terres est une stratégie en soi critiquable. Se les accaparer pour produire autre chose que de l'alimentation dans un pays où l'insécurité alimentaire reste préoccupante, c'est pêcher deux fois.

« Dans la région, 1.000 hectares de terres aménagées, ça permet de faire vivre plus de 10.000 âmes. Donc, si l'agrobusiness, c'est pour un, deux ou une poignée d'individus, ça ne nous arrange pas (...) L'agrobusiness qu'on a vu c'est des gens qui exportent directement à l'extérieur du Sénégal. L'agrobusiness qui vient ici, ce n'est pas pour nous nourrir d'abord.»

Amadou Tall,
Président de l'union des GIE de Fanaye.

« Les gens aspirent à ce qu'il y ait des projets de développement, des aménagements pour devenir des producteurs avec un professionnalisme très poussé, mais pas des ouvriers agricoles, des manœuvres.»

Amadou Thiaw

Il y a fort à parier que c'est pour calmer les populations indignées par la production de bioéthanol, que Sénéthanol a entamé l'exploitation de cultures alimentaires (riz, graines de tournesol, maïs...) dans la région de Ndiaël. Un premier tour de passe-passe qui s'accompagne d'un revirement des marchés d'exportation vers les marchés locaux. Il faut également relever la manœuvre consistant à opérer dorénavant sous le nom Senhuile, appellation moins connotée que le nom Sénéthanol. Mais, tout cela n'a pas suffi à convaincre la population de la région de Ndiaël des bienfaits du projet.⁶ Les terres concernées par le projet sont des zones de pâturage extensif et servent à des populations d'éleveurs de type traditionnel, les peuls principalement, dont le régime alimentaire repose sur la viande et les céréales locales cultivées pendant l'hivernage. Au-delà de la sécurité alimentaire de ces éleveurs, c'est leur source de revenu et leur mode de vie qui sont menacés par le projet.

« Nous ne voulons rien de Senhuile quelque soit ce que Senhuile peut nous apporter. » Abou Sow - Dialbanabé.

Quelque soit ce qu'ils veulent faire, ça n'a aucun intérêt pour nous (...) Si Senhuile s'implante ici, il n'y aura plus d'herbes et d'arbres pour ravitailler nos troupeaux. Notre source de vie, ce sont nos bêtes. »

Aminata Ka - Deymane.

« Même si vous apportez des écoles, des robinets, des cases de santé, et autres, (...) notre problème restera le même, car il va nous falloir quitter le territoire (...) »

Fatima Sow - Dialbanabé.

6: On voit maintenant la culture du riz, On sait que l'intérêt de la culture du riz, c'est désaliniser les terres parce que les terres sont très salées dans la zone (...) on ne connaît pas exactement ce que l'entreprise veut faire avec le riz mais il me semble que la culture de riz n'offre pas un intérêt commercial suffisant». Interview de Maura Benegiamo, 14 mars 2014

... et prendre en compte leur avis.

Un projet voué à l'échec car il a fait l'impasse sur le dialogue et le consentement des populations

Si de façon très ponctuelle, le projet a finalement fait l'objet de l'une ou l'autre concertation avec les autochtones⁷, de toute évidence le dialogue est insuffisant et l'on se trouve face à une manœuvre orchestrée par les pouvoirs publics et l'entreprise imposée à la majorité de la population concernée.

« Ensuite, ils (ndlr : les représentants du projet) sont venus pour nous rencontrer. On a dit que « niet », qu'on ne peut pas les rencontrer parce que dans les conditions dans lesquelles ils ont commencé le projet, qu'on n'avait plus rien à se dire ». Amadou Thiaw.

Une visite au sein de quelques-uns des 37 villages touchés par l'implantation du projet dans la zone de Ndiaël a mis en évidence à quel point les éleveurs qui vivaient sur ces terres se sont sentis non impliqués dans ce projet.⁸

« Les dirigeants de SS ne nous invitent pas à leur rencontre, et ils ne viennent pas vers nous pour discuter ». Abou Sow - Dialbanabé.

« Nous avons écouté les dirigeants de l'entreprise, mais le seul vrai problème c'est qu'ils ne regardent que leur intérêt, ils ne tiennent pas compte de nos doléances. ». Samba Ndiaye Sow - Thiaméné.

« Des gens ont débarqué avec des engins pour nous faire déguerpir... »

7 : On sait que le dirigeant de l'entreprise ont reçu une délégation à l'hôtel Radisson de Dakar, le 9 août 2012. Egalement, une réunion a eu lieu le 16 septembre, à la gouvernance de St Louis.

8 : Nous avons rencontré les gens de Deymane, Kadudéf, Dialbanabé, Thiaméné. Certaines sources parlent de 37 villages, d'autres de 40 villages. On évaluait à l'époque à 9.000 le nombre de personnes concernée, 40.000 bovins, 20.000 ovins, 21.000 caprins, et 4.000 équidés (Oakland Institute).



après seulement Senhuile est venu ici nous parler, mais nous avons fait savoir que nous ne voulons pas de leur présence sur nos terres, sauf si c'est pour parler de choses qui nous intéressent ».

Amadou Ka - Thiaméné.

Un projet contesté mais conforme à la politique du gouvernement

Au Sénégal, la crise alimentaire de 2008 a été un coup d'accélérateur aux politiques de relance de l'agriculture. La Goana – Grande Offensive Agricole pour la Nourriture et l'Abondance – de l'ex-Président Wade visait à accroître la production agricole et alimentaire pour la sécurité alimentaire au Sénégal. Le programme biocarburant, et l'agence Apix sont autant d'initiatives nationales favorisant par ailleurs les investissements agricoles de l'agro-business, national ou étranger, et les transactions foncières. « Wade à l'époque, a convoqué tous les chefs des communautés rurales pour dire qu'il fallait affecter les terres »⁹. Plus de 800.000 ha, soit 30% des terres cultivées, sont concernées par le phénomène d'accaparement au Sénégal.¹⁰ Pour le gouvernement sénégalais, « l'agro-business permettra de moderniser l'exploitation familiale en favorisant l'accès à des technologies et des infrastructures » (Waly Diouf, conseiller technique - Ministère Agriculture).

9 : Interview Baba N' Gom, Secrétaire général CNCR, 11 mars 2014

10 : Chiffres estimés par les ONG Enda Pronat, Action Aid, et l'IPAR.



Pour les organisations paysannes, il n'est pas évident que l'investissement de l'agro-business exerce un effet de levier positif pour l'agriculture familiale.¹¹

Un projet apparemment légal mais contesté car non légitimé et contraire à l'équité

Selon la loi sur le domaine national de 1964, la majorité des terres rurales appartiennent aux communautés rurales. Un conseil, composé des conseillers ruraux élus, statue sur l'affectation de ces terres. Ce processus collectif de décision d'affectation et désaffectation des terres doit sauvegarder les intérêts des populations locales. À titre d'exception, il est prévu que certaines terres rurales sont la propriété de l'État et relèvent de sa responsabilité. C'est le cas des réserves nationales.

Dans les grandes lignes, l'acquisition des 20.000 ha de terres par SS s'est opérée sous les apparences de la légalité. À Fanaye, le Président de la Communauté a convoqué le conseil et obtenu une majorité relative au sein des conseillers ruraux sur la décision d'affectation.¹² Mais, très vite, les conseillers opposés au projet et, derrière eux, quasi toute la population qu'ils représentent, se sont mobilisés contre cette décision.

11 : Amadou Tall va même plus loin « l'agro-business n'arrange pas l'agriculture familiale que nous sommes », Amadou Tall, CNCR, Président de l'union des GIE de Fanaye.

12 : « Il a pour cela manipulé une partie des conseillers », Alhousseynou Dibo, Fanaye.

«Au début j'ai été un peu surpris, quand j'ai lu la convocation, j'ai cru que c'était 200 ha, et qu'ils s'étaient trompé de deux zéros (...) 20.000 ha c'est gigantesque, c'est l'équivalent de toutes les terres qu'on met en valeur actuellement dans le département, et un tiers de la Communauté (...) c'est comme si tu viens voir une personne et tu lui demandes de te donner un tiers de son patrimoine. Ce projet était peut être légal, mais il n'avait pas sa légitimité.»

Amadou Thiaw.

Quant à la zone de Ndiaël, le Président Macky Sall a décidé de l'affectation de terres qui sont la propriété de l'État, ce que lui permet la loi. Mais la légitimité d'un décret présidentiel qui déclasse une zone naturelle protégée en invoquant l'utilité publique, pour la confier à une entreprise qui va défricher et pratiquer de la monoculture à coup d'irrigation massive est éminemment questionnable.

«À l'époque, si vous vouliez couper ou abattre un arbre, même dans le cadre de l'usage domestique, il faut une autorisation, sinon les gardes forestiers vont vous arrêter, et aujourd'hui, voyez ce qu'ils ont fait».

Dieyenaba Sow - Kadudef.

Une seule option, la mobilisation

Depuis 2011 jusqu'à aujourd'hui, les populations se sont mobilisées pour continuer à occuper et vivre des terres qu'elles utilisent depuis des décennies. À Fanaye, les autochtones ont constitué des assemblées avec des représentants des différents villages. Ensemble, ils ont organisé des marches et rencontré les différents niveaux de pouvoir. Réunis par milliers, ils scandaient «*Mi ngalaa héne*»¹³.

«On a organisé une première marche, on a tenu à ce que la marche soit pacifique, on voulait que tout se passe sans qu'il y ait bain de sang».

Amadou Thiaw.

13 : «Je m'oppose».

«Fanaye, c'est pas un village violent, mais on ne peut pas quand même venir ici, nous marginaliser et faire de nous des manœuvres (...) alors on a organisé les marches.»

Alhousseynou Dibo.

«Ils ont débarqué brusquement dans la zone et ont commencé avec les engins à couper les arbres, casser les puits (...) À partir de ce moment, les gens du village ont commencé à s'opposer. Nous avons alerté toutes les autorités compétentes, même le Président de la République, mais nos cris du cœur sont restés sans réaction. Et pire, on a commencé à nous intimider, même à emprisonner. J'ai été emprisonné deux fois, sans raison valable (...) Après les événements, nous avons constitué le Comité de défense des terres de Fanaye.»

Mamadou Sydou Kane.

À Ndiaël, 33 des 37 villages se sont regroupés au sein du Collectif pour la défense de la réserve de Ndiaël.

«Nous faisons un seul bloc contre ce projet (...) c'est notre force».

Aminata Ka - Deymane.

Alertées, les ONG internationales se sont penchées sur le cas et se mobilisent au côté du Collectif. Il est évident que dans l'immédiat, le plus urgent c'est de stopper le projet. Un appel urgent a été lancé par un consortium d'ONG.¹⁴

Au-delà de la mobilisation autour du projet, il faut revoir le modèle actuel

Pour le CNCR, Centre national de concertation des ruraux, le secteur privé de l'agrobusiness a son rôle à jouer au Sénégal, mais ce rôle doit être bien défini.

14 : Appel urgent lancé à l'initiative de Peuples Solidaires, Action Aid, Enda Pronat, CNCR etc disponible sur le site de Peuples solidaires <http://www.peuples-solidaires.org/appelurgent-senegal/>



«Il ne s'agit pas de dire, bon lui il a les terres, mais il n'a pas d'argent, l'autre il a l'argent mais il n'a pas les terres, on va donner les terres à celui qui a l'argent (...) Nous produisons de la matière première, mais nous n'avons pas les moyens de transformer, nous n'avons pas les moyens de commercialiser. Nous pensons que ce qu'il faut c'est que le secteur privé soit complémentaire avec le monde rural, pas qu'il s'y substitue pour faire des paysans que nous sommes des ouvriers (...) L'État devrait accompagner le monde rural à s'émanciper, à s'améliorer à disposer de moyens, d'outils, d'équipement pour travailler correctement, et le secteur privé nous aider à disposer de moyens de transformation des produits agricoles».

Baba N Gom - CNCR

Quant au foncier, souligne-t-il, une réforme s'impose. «La première chose c'est la sécurisation foncière, la seconde c'est que toutes les activités rurales puissent trouver un domaine où elles peuvent évoluer.»



Un document produit par SOS FAIM dans le cadre du projet 'MDG-1 back on track' en collaboration avec SOS FAIM Luxembourg, FDC et Gloplolis, financé par l'UE. Avril 2014